



FICHE PRE EIE

EAU

**PRE- ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
DU SCOT DU PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES**

VERSION 3.0

Positionnement de la thématique par rapport au SCoT & rappels réglementaires

1. POSITIONNEMENT DE LA THEMATIQUE PAR RAPPORT AU SCOT

En tant qu'outil de gestion et de planification du territoire, le SCoT semble avoir peu de leviers d'actions directs sur la qualité des milieux aquatiques et humides, l'alimentation en eau potable et l'assainissement. Toutefois, il doit s'articuler avec les demandes du SDAGE Seine-Normandie et des SAGE Bresle, Yères et Somme aval et cours d'eau côtiers qui concernent ses bassins-versants. Ainsi, il peut être amené à recommander la mise en place des périmètres de protection de captage, épargner de l'artificialisation les zones humides de rang intercommunal et lits majeurs des cours d'eau et proposer des emplacements pour la réalisation de station de traitement (eaux usées ou eaux potables).

2. RAPPELS REGLEMENTAIRES

• LA DCE

La Directive Cadre sur l'Eau a été publiée au Journal des Communautés Européennes le 22 décembre 2000. Elle donne la priorité à la protection de l'environnement, en demandant de veiller à la non-dégradation de la qualité des eaux et d'atteindre d'ici 2015, pour la plus proche des échéances, un bon état général tant pour les eaux souterraines¹ que pour les eaux superficielles, y compris les eaux côtières.

La Directive Cadre, transposée en droit français par la Loi du 21 avril 2004 confirme et renforce les principes de gestion de l'eau en France définis par les lois de 1964 et de 1992. La gestion par bassin versant (unité hydrographique naturelle), la mise en place d'un document de planification (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - SDAGE), le principe de gestion équilibrée pour satisfaire tous les usages, la prise en compte des milieux aquatiques, la participation des acteurs de l'eau à la gestion sont autant de principes développés par la Directive.

• LA LEMA

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a rénové le cadre global défini par les Lois sur l'Eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992, qui avaient bâti les fondements de la politique française de l'eau : instances de bassin, redevances, Agences de l'eau. Les nouvelles orientations qu'apporte la LEMA sont :

- de se donner des outils en vue d'atteindre en 2015 l'objectif de « bon état » des eaux fixé par la DCE ;
- d'améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente ;
- de moderniser l'organisation de la pêche en eau douce.

Enfin, la LEMA tente de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.

3. DOCUMENTS DE PLANIFICATION

• LE SDAGE 2010-2015 DU BASSIN DE LA SEINE ET DES COURS D'EAU COTIERS NORMANDS

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sont des outils de planification et de cohérence de la politique de l'eau. Ils fixent les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre d'ici à 2015. Ils intègrent les obligations définies par la Directive Européenne sur l'Eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement.

Les orientations fondamentales des SDAGE et leurs dispositions sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau (réglementation locale, programme d'aides financières, etc.), aux SAGE et à certains documents tels que les Schémas de



¹ Pour les nappes profondes, l'échéance du bon état est 2021.

COhérence Territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU), Plans de Déplacements Urbains (PDU) ou Schémas départementaux de carrière, ...

Le SDAGE Seine-Normandie fixe les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands. Introduit par la loi sur l'eau de 1992, le premier SDAGE du bassin est entré en vigueur en 1996.

- **LES SCHEMAS DEPARTEMENTAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Il n'existe pas de Schéma département des Eaux Potable en Seine-Maritime. Le diagnostic est en cours pour le département de la Somme.

En effet, pour la Somme, le département a délégué sa compétence eau et assainissement à l'AMEVA depuis le 1^{er} janvier 2014. Il n'existe pas de schéma directeur de l'assainissement mais un état des lieux qui date de 2006 et n'est donc plus à jour. Selon les budgets qu'ils obtiennent, l'Ameva devrait relancer un état des lieux en 2015.

En Seine-Maritime, la compétence est déléguée au SIDESA², le schéma départemental des eaux usées aurait du être fini en 2010.

- **LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)**

Le SAGE est d'un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Il doit être compatible avec le SDAGE. Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire, soumis à enquête publique et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique : le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers et les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau. Les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme et carte communale) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Le territoire du SCOT est concerné par 3 SAGE :

- **Le SAGE Bresle**

Actuellement en phase d'approbation, il est porté par l'établissement public territorial de bassin (EPTB) de la Bresle

Le périmètre compte 113 communes : 11 de l'Oise, 43 de la Seine Maritime, et 59 de la Somme.

Le SAGE a pour enjeux : la prévention et gestion de l'inondation et la qualité de l'eau au vu des rejets agricoles, industriels et domestiques.

- **Le SAGE Yères**

Actuellement en cours d'élaboration, le SAGE est porté par l'EPTB de l'Yères et de la Côte.

Le périmètre compte 49 communes de Seine Maritime.

Le SAGE a pour enjeux : l'amélioration de la qualité des eaux superficielles, souterraines et littorales, la restauration des continuités écologiques, la diversité des habitats et les zones humides, la lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols, l'amélioration de la gestion des activités littorales pour en limiter l'impact.

- **Le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers**

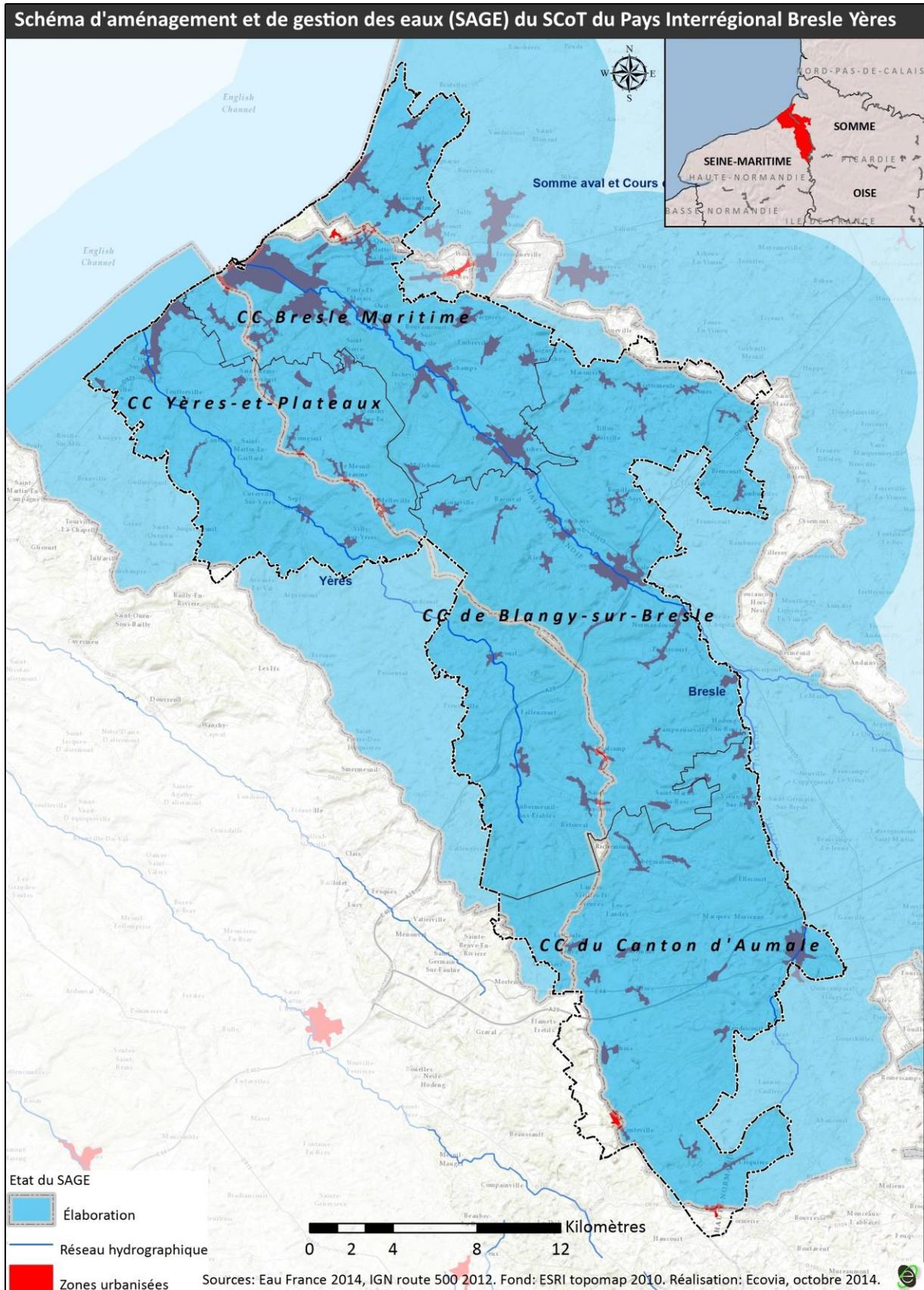
Actuellement en cours d'élaboration, le SAGE est porté par l'AMEVA (également reconnu EPTB) qui est un syndicat mixte.

Le périmètre compte 569 communes : 485 de la Somme, 76 de l'Oise et 8 du Pas de Calais.

Le SAGE a pour enjeux : la gestion quantitative et qualitative de la ressource, la gestion de la santé publique et des inondations, l'encadrement des activités économiques liées à l'eau.

² SIDESA : Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval

Tout le territoire est couvert par l'un ou l'autre des SAGE.



Points clés analytiques

1. ETAT DES RESSOURCES

Sources : Agence de l'Eau Seine-Normandie, sites internet des SAGE de la Bresle et de l'Yères

● RESEAU SUPERFICIEL

Le territoire est situé sur 3 bassins versants dont les deux principaux sont la Bresle et l'Yères.

➤ La Bresle et ses affluents

La Bresle s'écoule sur 72 km pour un bassin versant de 748 km².

Elle est enrichie d'amont en aval des eaux du ruisseau d'Haudricourt, du Ménillet, de la Méline, du Ru des Bouaffles, du Liger, de la Fontaine Saint-Pierre, de la Rieuse et de la Vimeuse

La Bresle amont ainsi que ses affluents sont en bon état écologique mais l'atteinte du bon état écologique en 2015 pour la Bresle aval et les affluents après Hodenc-au-Bosc, est aujourd'hui compromise en raison d'altérations morphologiques (ouvrages transverses, gravières) et de pollutions ponctuelles. L'industrie, et notamment celle du verre, exerce une pression croissante de l'amont vers l'aval et particulièrement à partir de Gamaches. L'état chimique de la Bresle et de ses affluents amont est déclassé par les HAP et reste qualifié de mauvais pour cet élément des sources jusqu'à son exutoire.

État des masses d'eau superficielle du SAGE et objectifs (Source : Agence de l'Eau Seine Normandie, État des lieux adopté le 5/12/2013)

		État écologique							État chimique			État global		
		Objectif d'état écologique	État écologique 2013	Évolution de l'état écologique par rapport à l'état des lieux du SDAGE 2009 - 2015	État biologique 2013	Évolution par rapport au SDAGE précédent	État physico-chimique 2013	Évolution de l'état biologique par rapport à l'état des lieux du SDAGE 2009 - 2015	Objectif d'état chimique	État chimique 2013 41 (hors HAP) substances)	État chimique 2015 (hors HAP)	Évolution de l'état chimique par rapport à l'état des lieux du SDAGE 2009 - 2015	Objectif d'état global	État global ³ 2015
La Bresle de sa source au confluent de la Vimeuse	FRHR159	Bon état 2015	Bon	→	Bon	→	Bon	→	Bon état 2027	Mauvais HAP	Bon	→	Bon état 2027	Bon
Le ruisseau d'Haudricourt	FRHR159-G0109000	Bon état 2015	Bon	→	Bon	→	Bon	→	Bon état 2015	Mauvais HAP	Bon	-	Bon état 2015	Bon
Le ruisseau du Ménillet	FRHR159-G0111000	Bon état 2015	Bon	→	Inconnu	-	Bon	→	Bon état 2015	Mauvais HAP	Bon	-	Bon état 2015	Bon
La Méline	FRHR159-G0120600	Bon état 2015	Bon	→	Inconnu	-	Bon	→	Bon état 2015	Mauvais HAP	Bon	-	Bon état 2015	Bon
Le Liger	FRHR159-G0140600	Bon état 2021	Moyen	→	Moyen IBD	→	Bon	↔	Bon état 2015	Bon	Bon	-	Bon état 2021	Pas bon
Le ruisseau de (fontaine) Saint Pierre	FRHR159-G0153000	Bon état 2027	Moyen	→	Inconnu	-	Moyen Phosphore total	↘	Bon état 2015	Mauvais HAP	Bon	-	Bon état 2027	Pas bon
La Vimeuse	FRHR159-G0160600	Bon état 2021	Moyen	→	Moyen (Expertise)	→	Bon	↔	Bon état 2015	Bon	Bon	-	Bon état 2021	Pas bon
La Bresle du confluent de la Vimeuse à l'embouchure	FRHR160	Bon état 2015	Bon	↔	Bon	↔	Bon	→	Bon état 2027	Mauvais HAP	Bon	→	Bon état 2027	Bon

Légende : ↗ : amélioration de l'état par rapport à l'état initial du SDAGE 2010-2015
 → : pas de changement par rapport à l'état initial du SDAGE 2010-2015
 ↘ : Dégradation de l'état par rapport à l'état initial du SDAGE 2010-2015

³ L'état global est évalué à partir de l'état chimique hors HAP et de l'état écologique.

* HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polyclinique. Ces molécules sont considérés comme cancérigènes.

➤ **L'Yères**

L'Yères est un cours d'eau de 56 km de long. Son bassin versant s'étend sur 49 communes et 311 km². Ce fleuve ne connaît qu'un affluent : le Douet.

Masse d'eau		Etat écologique				Etat chimique			Etat global	
Nom	Code	Objectif d'état écologique	Etat écologique 2006-2007	Etat biologique 2007	Etat physico-chimique 2006-2007	Objectif d'état chimique	Etat chimique 2007 (41 substances)	Etat chimique 2007 (hors HAP)	Objectif d'état global	Etat global 2007
Yères	FRHR 161	Bon état 2021	Moyen			Bon état 2015	Bon	Bon	Bon état 2021	
Le Douet	FRHR 161 - G1109001	Bon état 2021	Médiocre			Bon état 2015	Bon	Bon	Bon état 2021	

L'atteinte du bon état écologique est compromise sur l'Yères du fait d'altérations morphologiques : ouvrages limitant la continuité du cours d'eau pour les migrations piscicoles, dont pisciculture à l'aval et buse à l'exutoire. Par contre, la qualité des eaux de l'Yères et ses affluents est bonne au regard des 41 substances prioritaires de l'état chimique.

Ce cours connaît un très fort potentiel pour le développement de la vie halieutique sous couvert de l'aménagement de son exutoire.

● **LITTORAL**

La masse d'eau côtière **Pays de Caux Nord (C18)** borde le territoire.

*État de la masse d'eau côtière FRHC18 et objectifs
(Source : Agence de l'Eau Seine Normandie, État des lieux adopté le 5/12/2013)*

Nom de la masse d'eau côtière	Code	Objectif d'état écologique	État écologique 2013	Évolution de l'état écologique par rapport à l'état des lieux du SDAGE 2009-2015	Objectif d'état chimique	État chimique 2013 *Paramètre déclassant	Évolution de l'état chimique par rapport à l'état des lieux du SDAGE 2009-2015	Objectif d'état global	État global 2013
Pays de Caux nord	FRHC18	Bon état 2015	Bon	→	Bon état 2015	Mauvais *DEHP	↘	Bon état 2015	Mauvais

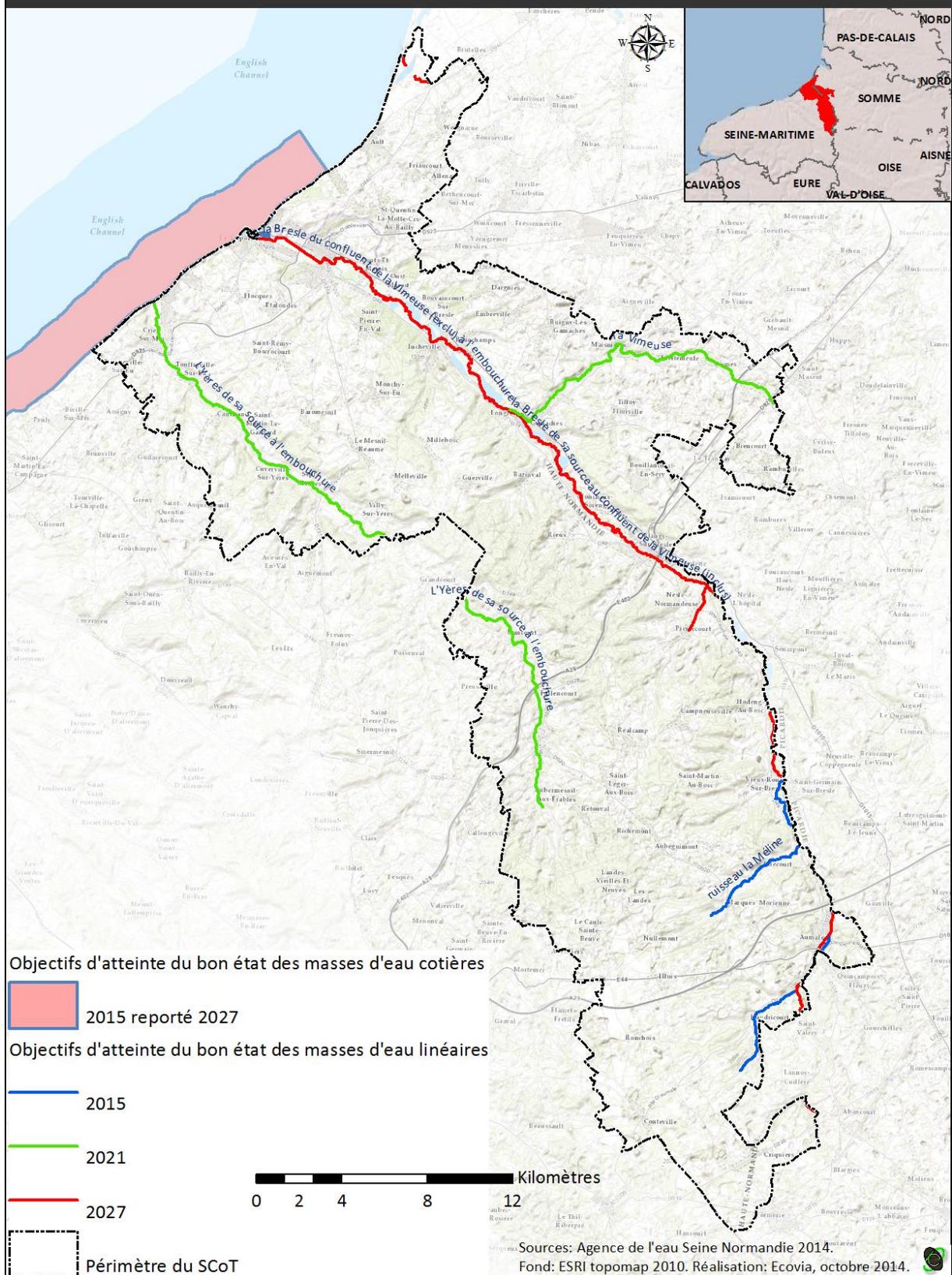
*DEHP : Di(2-ethylhexyl)phthalate- les phtalates sont des leurs hormonaux qui induisent une stérilité de l'homme.

La masse d'eau côtière Pays de Caux Nord (C18) est soumise à des blooms³ de phytoplanctons toxiques et à des proliférations d'algues vertes, et certains compartiments sont mal connus (benthos). Les eaux de baignade sont de qualité moyenne, elles restent fragiles par temps de pluie et soumises à l'influence des apports des fleuves côtiers.

L'état actuel et la qualification de la source de la pression s'exerçant sur la masse d'eau FRHC18 ont conduit à la classer en risque chimique de non atteinte des objectifs environnementaux (RNOE) à 2021, et un report de délai est proposé pour 2027 au lieu de 2015 prévu initialement.

³ Un bloom de phytoplancton est une augmentation relativement rapide de la concentration d'une (ou de quelques) espèce(s) de phytoplancton pouvant être naturelle mais souvent favorisée par un enrichissement des milieux d'origine humain (rejets de nitrates, phosphates).

Objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau côtières et supercielles du SCoT du Pays Interrégional Bresle Yères



- **MASSE D'EAU SOUTERRAINE DESIGNÉE PAR LE SDAGE**

En 2006, la masse d'eau souterraine 3204 « Craie des bassins versants de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yères » présente une bonne qualité chimique et un bon équilibre quantitatif. Elle ne présente aucun risque de non atteinte du bon état chimique, ni du bon état quantitatif.

Toutefois, sur les tests 2010-2011, l'état chimique est médiocre et déclassé par les tests « 1 : qualité générale » et « 5 : zones protégées pour l'AEP ».

*État de la masse d'eau souterraine 3204 et objectifs
(Source : Agence de l'Eau Seine Normandie, État des lieux adopté le 5/12/2013)*

Nom de la masse d'eau souterraine	Code	Objectif d'état chimique	État chimique 2013 <i>*Paramètres déclassants ** Paramètres entraînant un risque de non atteinte du bon état en 2021</i>	Évolution de l'état chimique par rapport à l'état des lieux du SDAGE 2009-2015	Objectif d'état quantitatif	État quantitatif 2013	Évolution de l'état quantitatif par rapport à l'état des lieux du SDAGE 2009-2015	Objectif d'état global	État global 2013
Craie des BV de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yères	3204	Bon état 2015	Médiocre <i>*Pesticides (Atrazine déséthyl), OHV **Pesticides, OHV, Pb, Al</i>	↘	Bon état 2015	Bon	→	Bon état 2015	Pas bon

Entre 2006 et 2010 l'état de la nappe de Craie des bassins versants de l'Eaulne, Béthune, Varenne, Bresle et Yères s'est dégradé.

Les paramètres déclassant sont les pesticides (atrazine, deséthyl), organo-halogénés volatils (OHV) et l'atteinte du bon état pour 2015 est fortement remise en cause par les pesticides, Arsenic, Fer, Plomb, Chrome et Aluminium dont les seuils de vigilance définis par le SDAGE sont atteints pour les métaux dans les captages.

2. LES RESERVOIRS BIOLOGIQUES ET CONTINUITÉS

➤ Réservoirs

Conformément au 1° du i de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement, le SDAGE Seine-Normandie définit les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux identifiés comme jouant le rôle de réservoirs biologiques. Ces réservoirs biologiques sont nécessaires au maintien/à l'atteinte du bon état écologique. Il s'agit de zones où les espèces animales et végétales indicatrices du bon état écologique, peuvent accéder à l'ensemble des habitats naturels nécessaires à l'accomplissement de leur cycle biologique. Ils correspondent à une situation écologique la plus proche de sa situation naturelle pour offrir aux peuplements la possibilité de se revitaliser, se régénérer, se reconstituer après un épisode hydrologique difficile.

Le territoire compte **6 réservoirs biologiques**

Identifiant	Toponyme	Unités hydrographiques
RB_159_1	La Bresle	BRESLE
RB_159_3	La Bresle	BRESLE
RB_159-G0111000	Ruisseau du Ménillet	BRESLE
RB_159-G0109000	Ruisseau de la Vitardière	BRESLE
RB_159-G0120600	La Méline	BRESLE
RB_161	L'Yères	YERES

Source : http://www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Politique_de_leau/SDAGE_ADOPTE/Liste_Reservoirs_Biologiques_SN_Sept_2009.pdf

➤ Continuités

La prise en compte de la trame bleue passe par la préservation des lits majeurs et zones humides associées. Des inventaires des zones humides et mares a été mené par les 2 SAGE et un travail d'identification des espaces de zones d'expansion de crue est en cours et pourrait être intégré dans la trame bleue. Outre la prise en compte du cours d'eau (lit majeur et zones humides), 3 sites d'écrasement d'amphibiens sont signalés sur la vallée de l'Yères et 2 sur la vallée de la Bresle.

Le bon fonctionnement de cette trame bleue est également lié à la préservation d'éléments paysagers : mares, étangs, arbres têtard, ripisylves, haies, fascines.... Un important travail du Syndicat de l'Yères est mené pour la réimplantation de ces éléments notamment pour la gestion des glissements de terrain et ruissèlement.

L'Yères est concerné par 5 ouvrages Grenelle ciblés à Criel-sur-Mer comme obstacles à la continuité écologique et sédimentaire de la rivière et nécessitant un aménagement. La Bresle en comporte 3 à Sénarpont, Hodeng-au-Bosc et Gamaches. Les 2 premiers ont été aménagés par l'Institution de la Bresle en 2012 et 2013. Sur l'ouvrage de Gamaches, la démarche portée par les services de l'Etat de la Somme est en cours.

Parmi les obstacles à la continuité sur l'Yères, l'ASPRY (l'Association Syndicale des Propriétaires Riverains de l'Yères) a entrepris des travaux d'effacement pour rétablir la continuité, notamment au niveau des moulins. Sur la Bresle, l'Institution de la Bresle reconnue EPTB pilote depuis 2003, une action forte de restauration de la Continuité Ecologique qui vise à identifier puis aménager les ouvrages infranchissables par restauration de la continuité piscicole et sédimentaire longitudinale, mais aussi en retravaillant les profils latéraux et verticaux. En complément de cette action sur les gros ouvrages, l'ASA de la Bresle dans le cadre de la réalisation de son PPRE⁴ a pour ambition d'intervenir sur environ une quarantaine de petits seuils pouvant être pénalisant pour la migration des petites espèces. Ces actions permettront à terme de rendre accessible la totalité du cours d'eau aux poissons migrateurs et de remettre en état des habitats aquatiques jusque là dégradés par la présence des ouvrages.

Parmi les ouvrages les plus marquants, l'exutoire de l'Yères devra être traité prioritairement pour permettre à ce cours d'eau d'atteindre son potentiel d'accueil des populations cibles. En effet, la morphologie et la qualité de l'Yères et son affluent sont extrêmement propices au développement des poissons migrateurs : anguilles, saumons, truites de mer, lamproie. Or, actuellement la migration de la mer vers l'Yères et vice-versa ne se fait que sous conditions très favorables. Les travaux sur l'exutoire de l'Yères sont encore à l'état de scénarios, un consensus n'ayant pas été trouvé.

Enfin, la Bresle est un cours d'eau référence pour le suivi des poissons migrateurs. Les stations de suivi du cours d'eau à Eu et Beauchamps, gérées par l'ONEMA⁵, participent à définir les quotas de pêche à l'échelle de l'Europe à partir de données disponibles depuis une trentaine d'années. Cette station constitue également un indicateur à l'échelle européenne pour suivre l'efficacité des actions de restauration des continuités écologiques entreprises sur le bassin.

⁴ PPRE : Plans Pluriannuels de Restauration et d'Entretien

⁵ ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

3. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Données : Etat initial du SAGE de la Vallée de la Bresle-2010, contacts GG76, SAGE et syndicats des eaux.

• COMPÉTENCE

La compétence alimentation en eau potable est déléguée des communes vers des syndicats exceptés pour Gamaches et Aumale.

On compte 17 syndicats sur le territoire qui fonctionnent majoritairement en régie. Certaines communes adhèrent à 2 syndicats de manière à pourvoir en eau les hameaux déconnectés de leur centre.

• RESSOURCE

La ressource exploitée pour l'eau potable est exclusivement issue de la nappe.

Sur le bassin de la Bresle, les volumes prélevés sont estimés à 7,3 millions de m³ en 2004. Ils sont de 1,5 en 2011 pour l'Yères.

La disponibilité des volumes prélevables ne pose problème qu'en certains sites de tête de bassins versants : en amont de l'Yères où le prélèvement pour l'alimentation en eau potable influence les débits de l'Yères ce qui peut s'avérer dommageable pour les milieux en période d'étiage. Ce risque est également vrai en amont d'Aumale (hors territoire) sur la Bresle et sur les prélèvements en tête de bassin de la Vimeuse. Une sécurisation (bouclage, autre ressource...) permettrait de limiter ces incidences. Le SAGE de la Bresle préconise une sécurisation de la ressource en eau potable. Pour l'Yères, il existe, un projet de fusion de 7 syndicats d'eau potable.

Pour les captages aval de grosse capacité, les prélèvements sont bien en dessous des volumes autorisés. Les zones principales de développement sur le littoral ne sont donc pas contraintes par les volumes d'eau potable disponibles.

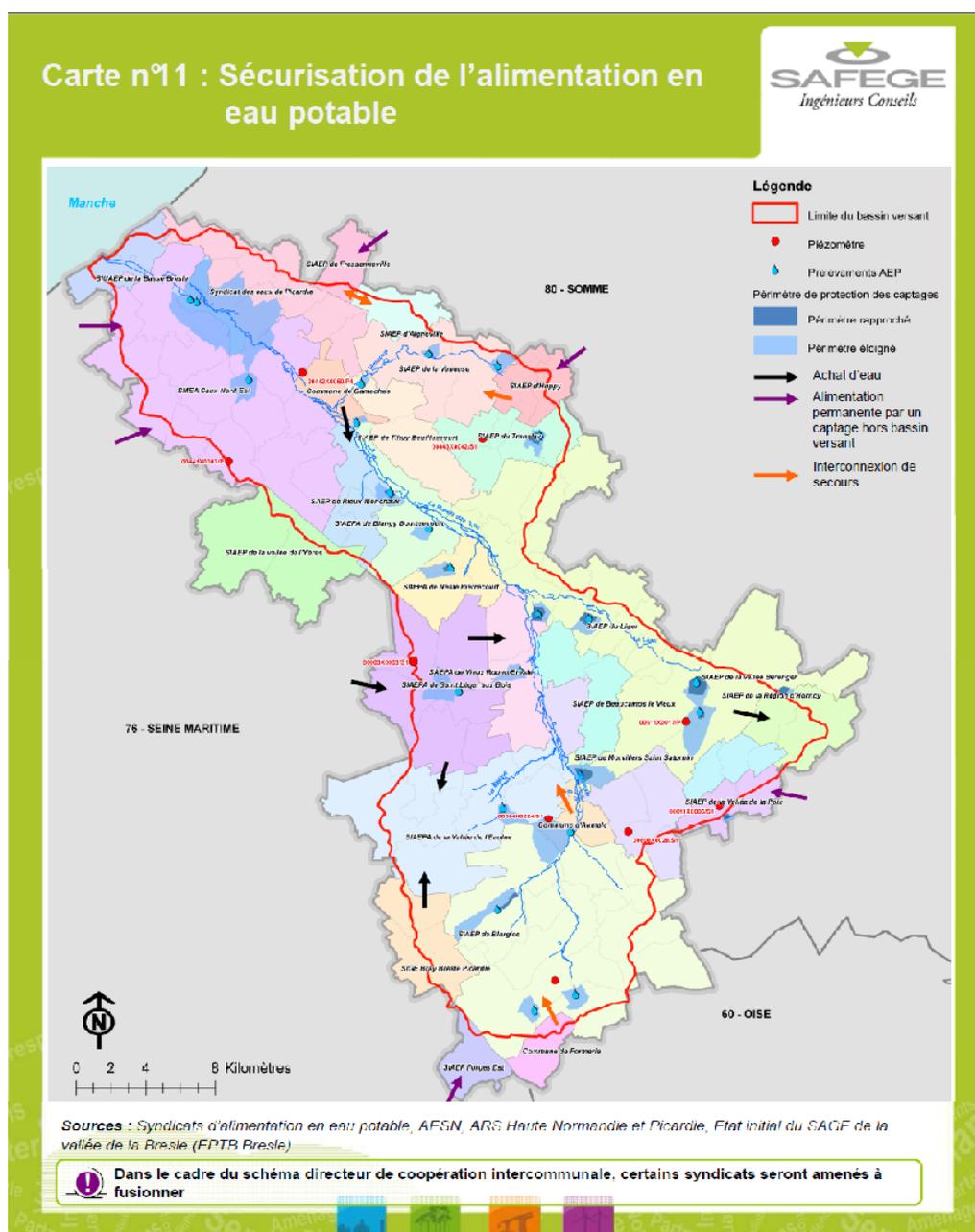
• PRELEVEMENTS

L'eau est prélevée sur 24 points de captage répartis sur 16 communes pour la Bresle et 6 captages pour l'Yères.

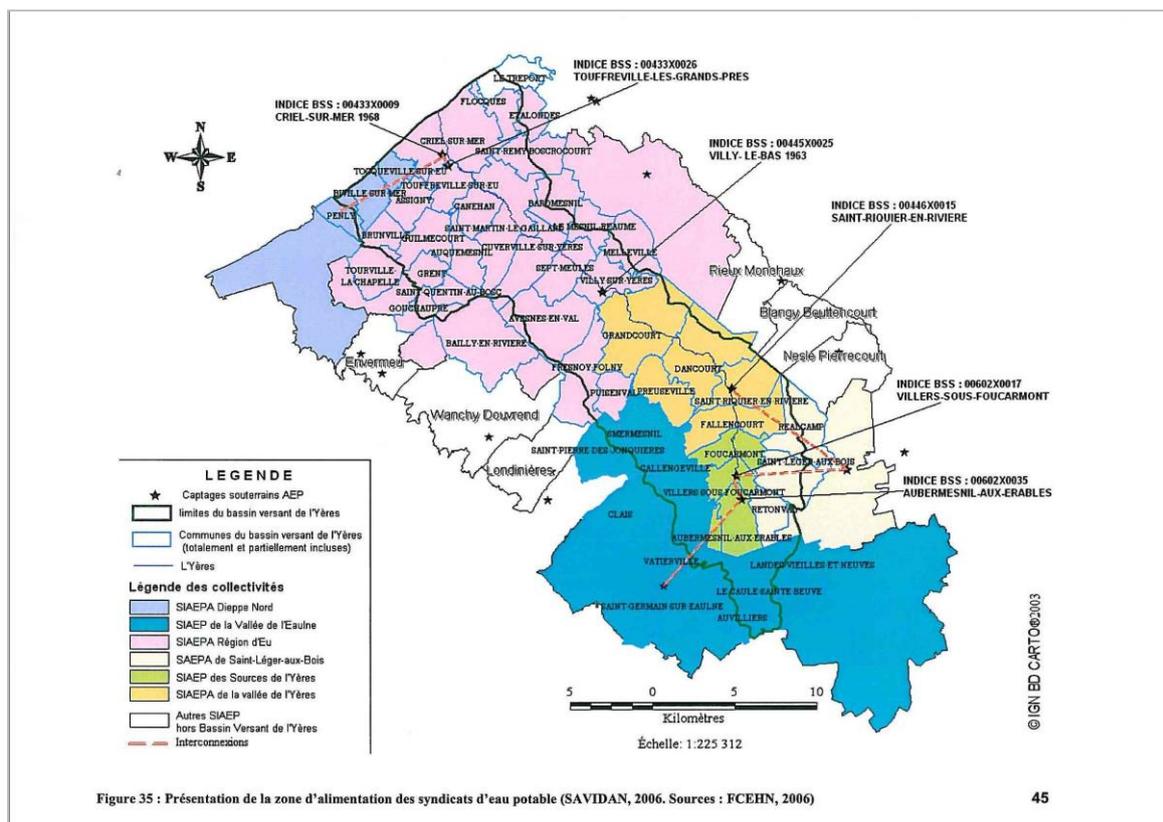
Certains syndicats n'ayant pas de ressource propre, leur fonctionnement repose sur de l'achat d'eau.

Communauté de communes	Commune	Syndicat AEP	Nom de la ressource	Numéro BSS
Blangy sur Bresle	Fretteville	SIAEP d'Aigneville	Fretteville	00443X0018
	Vismes-au-Val	SIAEP de la Vimeuse	Vismes-Au-Val	00443X0002
	Ramburelles	SIAEP du Translay	forage de Ramburelle	00444X0018
	Tilloy-Floriville	SIAEP du Tilloy Bouillancourt	Tilloy-Floriville	00442X0002
	Blangy-sur-Bresle	SIAEPA Blangy Bouttencourt	Forage 1	00447X0020
			Forage 2	00447X0040
	Nesle Normandeuse	SIAEPA de Nesle Pierrecourt	Nesle Normandeuse	00447X0001
	Monchaux Soreng	SIAEPA de Rieux Monchaux Soreng	Monchaux Soreng	00445X0004
	Saint-martin-au-Bosc	SIAEPA de Saint Léger aux bois	Saint-martin-au-Bosc	00603X0001
	Villers-sous-Foucarmont	SIAEPA Sources de l'Yères	Villers-sous-Foucarmont	00602X0017
	Aubermesnil-aux-érables		Aubermesnil-aux-érables	00602X0035
Saint-Riquier-en-rivière	SIAEPA Vallée de l'Yères	Saint-Riquier-en-rivière	00446X0015	
Bresle Maritime	Gamaches	Commune	Gamaches	00442X0043
	Ponts-et-marais	SIUAEP Basse Bresle et syndicat des eaux de Picardie	BB1	00325X0205
			BB3	00325X0208
	Incheville	SMEA de la Région d'Eu	Incheville	00441X0020
	Ponts-et-marais	Syndicat intercommunal des eaux de Picardie	PO1	00325X0201
			PO2	00325X0202
			PO3	00325X0207
PE1			0441X0018	
		PE2	00441X0017	
Canton d'Aumale	Aumale	Commune	Petit Bailly	00608X0210

Communauté de communes	Commune	Syndicat AEP	Nom de la ressource	Numéro BSS
	Criquiers	Commune Formerie	Les fosses Catérêches	00784X0001
	Marques	SIAEPA de la vallée de l'Eaulne	Les Auris	00604X0027
			Le fond de Cuiquet	00607X0252
	Vieux-Rouen-sur-Bresle	SIAEPA de Vieux Rouen sur Bresle	Vieux-Rouen-sur-Bresle	00604X0201
Haudricourt	SIGE Bray/Bresle/Picardie	Haudricourt-Saint Ouen	00607X0228	
Yères et plateaux	Criel-sur-mer	SMEA de la Région d'Eu	Criel-sur-mer	00433X0009
	Touffreville-sur-Eu		Les grands Prés	00433X0026
	Villy-sur-Yères		Villy-le-Bas	00445X0025
Captages classés 1 ou 2 en fonction des concentrations de nitrates et pesticides		Sources : diagnostic du SAGE de la Bresle et site internet du SAGE de l'Yères		



Source : SAGE de la Vallée de la Bresle – Diagnostic-Atlas cartographique-2013



● PROTECTION DES CAPTAGES ET QUALITE DES EAUX

Tous les captages du territoire prélèvent dans la même nappe dont l'état général est jugé mauvais de par son état chimique.

Pour les utilisateurs du réseau, les principaux éléments retrouvés sont les nitrates (en augmentation progressive), les pesticides avec la présence de dérivés d'atrazine (pesticide du maïs désormais interdit), la bactériologie et la turbidité. Excepté pour la turbidité, les captages du territoire ont ponctuellement été touchés par les autres paramètres déclassant en 2004.

Sur le bassin de la Bresle, tous les captages sont dotés ou en cours de dotation (Nesle-Normandeuse, Marques) d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permettant de préserver les captages. Toutefois les superficies de préservation sont faibles excepté pour les captages de Ponts-et-marais pour lesquels la DUP correspond mieux au bassin d'alimentation du captage. Le bassin d'alimentation de captage de Saint-Martin-au-Bosc est en cours de révision. La vallée compte 2 captages grenelle : le captage du Tronchoy et le champ captant de Guibermesnil.

Sur le bassin de l'Yères, les 6 captages sont eux aussi couverts par une DUP. Par contre, la surface correspond mieux aux bassins d'alimentation de captage que sur la vallée de la Bresle. Pour les captages de Criel-sur-Mer, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, un projet d'acquisition de 40 ha pour la préservation du périmètre de captage (DUP) est en cours avec mise à jour des bassins d'alimentation de captage.

L'arrêté DSP-ARS n°2013 « portant dérogation à la limite de qualité pour les triazines sur les eaux distribuées par le syndicat d'eau et d'assainissement de la vallée de l'Eaulne » concerne les communes du SCoT suivantes : La Caule-Ste-Beuve, Landes vieilles et neuves et Fallencourt (hameau de Puchevin).

● RESEAU

Le caractère rural et l'habitat dispersé du territoire sont à l'origine d'un important linéaire de réseau dont le maintien en étanchéité n'est pas optimal. Sur le périmètre de la Bresle, le rendement moyen est de 75% en 2011. Ils sont compris entre 61% et 92%.

L'état d'un réseau est jugé mauvais lorsque son rendement est inférieur à 60%, insuffisant entre 60 et 70%, moyen entre 70 et 80% et bon au-delà de 80%. Par ailleurs, l'objectif fixé par décret est de 85% en milieu urbain et 75 % en milieu rural.

4. L'ASSAINISSEMENT

Les vallées de la Bresle et de l'Yères sont classées en zone sensible à l'eutrophisation par l'arrêté du 12 janvier 2006. A ce titre, les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées présents sur le territoire sont soumis à une obligation de performance plus contraignante.

- L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif est plus développé sur les rives de Seine-Maritime que dans la Somme où de nombreuses communes sont sans ouvrage épuratoire collectif.

Les stations d'épuration du territoire en 2015 sont les suivantes :

Nom de stations d'amont en aval de la Bresle	Communes collectées	Mise en service	Capacité	Charge maximale en entrée	Débit de référence m ³ /jr	Débit entrant moyen m ³ /jr	Filière	Milieu récepteur	Projet
Aumale	Aumale	2009	5000	3720	780	378	BA	Bresle	Extension (9000Eh) nouveaux processus et accueil d'Allenay
Morieulle	Uniquement pour l'IDEFHI	2002	200	100	30	NC	Décantation	infiltration	
Aubéguimont	Aubéguimont	2005	250	200	37	NC	LN	infiltration	
Vieux Rouen-sur-Bresle	Vieux Rouen sur Bresle	1996	600	452	90	?	BA	Bresle	
Campneuseville	Campneuseville	1995	500	423	75	NC	LN	infiltration	
Hodeng-au-Bosc	Hameau de Bouafles (VR /B), Hameau de Guimerviel (H. au bosc) et St Léger sur Bresle	2013	1000	817	150	?	Disque biologique	Bresle	
Nesle-Normandeuse	Nesle-Normandeuse et Pierrecourt	Modif. 1994	1000	1044	150	NC	BA	Bresle	
Blangy-sur-Bresle	Blangy-Bouttencourt	1980	6000	4000	1055	970	BA	Bresle	
Monthières (Bouttencourt)	Hameau de Monthières	Modif. 1986	367	217	60	48	LN	Bresle	Futur raccord sur Blangy
Monchaux-Soreng	Monchaux-Soreng	1988	1600	1300	240	NC	BA	Bresle	
Monchaux l'Épinois	Hameau de l'épinois	1983	100	100	15	?	LN	infiltration	Raccord sur NSBB
Guerville	Guerville	1994	600	250	90	43	BA	infiltration	Accueil des eaux de Millebosc
Gamaches SE	Longroy et Gamaches	Modif. 1980	3000	3406	450	467	BA	Canal Doliger (Bresle)	Raccord sur NSBB
Incheville	Incheville	1975	2700	1302	405	?	BA	Bresle	
Bouvaincourt-sur-Bresle	Bouvaincourt-sur-Bresle	Modif. 1988	3800	3977	570	345	BA	Bresle	Raccord sur NSBB
NSBB : Nouvelle STEP de Bouvaincourt	en construction		13700				BA	Bresle	
Le Tréport	Oust-Marest, Ponts-et-marais, Saint-Quentin LMCAB, Eu, Mers-les-Bains, Le Tréport	2011	45100	32420	8970	3089	Bioréacteur à membrane	Bresle	
Ault (Woignarue)	Woignarue, Ault, Friaucourt	2006	9000	5203	1350	397	BA	Hâble d'Ault	

Nom de stations d'amont en aval de l'Yères	Communes collectées	Mise en service	Capacité	Charge maximale en entrée	Débit de référence m ³ /jr	Débit entrant moyen m ³ /jr	Filière	Milieu récepteur	Projet
Saint-Léger-aux-bois	St-Léger, Réalcamp, Richemont	1997	1000	1368	150	NC	LN	Peupleraie (Yères)	Accueil des eaux de Rétonval
Foucarmont	Foucarmont et Aubermesnil-aux-erables et et villers sous foucarmont	1983	2000	940	225	142	BA	Yères	
Sept-Meules	Sept-Meules	1997	250	30	38	20	LN	l'Yères	
Cuverville-sur-Yères	Cuverville-sur-Yères	1999	150	92	23	-	Filtre à sable	l'Yères	
Melleville	Melleville, une partie du Mesnil-Réaume	2004	600	160	90	42	BA	L'Yères	
Le Mesnil-Réaume	Le Mesnil-Réaume	1998	300	200	45	30	LN	Infiltration	
Criel-sur-Mer	Criel, Boscrocourt, Baromesnil, Brunville, Etalondes, Flocques, Guimécourt, St Rémy Touffreville, Assigny, Tocqueville.	1992	12000	11785	2000	734	BA	l'Yères	

BA : boues activées, LN : Lagunage Naturel, NC : non connu Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> et SATESE 80 et 76

Sur les 24 stations d'épuration du territoire, 5 sont en déficit de capacité et 2 sont en limite de capacité.

Sur ces 5 stations, Bouvaincourt, Gamaches et Monchaux-l'épinois seront prochainement raccordées à la nouvelle station en construction à Bouvaincourt-sur-Bresle. Cette station devrait permettre de pallier le manque de capacité de la station actuelle et d'accueillir les eaux usées des stations de Gamaches, Monchaux l'épinois et les eaux usées de Bazinval et Embreville actuellement non raccordées.

Pour les stations de Saint-Léger-aux-bois et Nesle Normandeuse :

- Nesle-Normandeuse constitue un point noir du territoire. Bien qu'elle rejette des eaux traitées satisfaisantes, elle connaît de gros problèmes d'eaux claires parasites (ECP) et des départs de boues vers le milieu naturel. Le développement devrait être soumis à la réalisation de travaux sur cette station suite à une étude de diagnostic du système (réseau + station)
- La station de Saint Léger est en surcapacité. Les normes de rejet ne sont pas respectées. Il n'est pas souhaitable que la commune se développe ou qu'elle accueille de nouveaux volumes d'eaux usées si elle n'engage pas de travaux.

Les SATESE (services départementaux en charge du suivi des stations d'épuration) relèvent également d'autres sites pour lesquels le développement des réseaux n'est pas souhaitable en l'état :

- Aubeguimont

L'eau traitée est de mauvaise qualité ne respectant pas la norme de rejet pour les paramètres MES⁶ et DCO⁷. Il conviendrait de veiller au bon fonctionnement du filtre à sable

- Campneuseville

La station d'épuration montre une limite de capacité. Elle rejette des eaux de bonne qualité exceptée pour le paramètre DCO et en temps de pluie.

- Monchaux-Soreng

Station principale : Traitement des eaux médiocre. Un diagnostic de 2006 permettrait pourtant une réhabilitation. Développement démographique à limiter en l'état.

⁶ MES : matières en suspension

⁷ DCO : demande chimique en oxygène

- Guerville

Si le projet de raccordement de la commune de Millebosc sur la station de Guerville abouti, la capacité de la station ne pourra supporter un développement démographique supplémentaire.

- Incheville

Ce dispositif vieillissant (1975) a atteint ses limites et ne peut plus répondre aux nouvelles exigences réglementaires. Les résultats en 2011 sont corrects mais se dégradent rapidement en période de pluie.

- Le Tréport

Nouvelle station qui intègre celles d'Eu et Oust-Marest. L'enjeu pour cette station est la fiabilisation du réseau qui actuellement est parasité par les eaux pluviales, eaux de mers... et perd en capacité. La mise en place des conventions de rejets avec les industriels doit se poursuivre. Une vigilance est à apporter concernant l'influence de la station sur la qualité des eaux de baignade.

Pour le SAGE de la Bresle, les stations de Monthières (rejets en surcharge de matière organique) et du Mesnil-Réaume (dysfonctionnements par temps de pluie) sont également des sites à améliorer.

- Ault

Enfin la station d'Ault est non conforme au niveau national et local. Une reconstruction est prévue sous 10 à 15 ans car la STEP⁸ actuelle est en zone de submersion marine dans le projet de PPR⁹. D'ici-là, d'importants travaux sont prévus sur 10 ans sur cette station : prétraitement, agitateurs, débitmètre, traitement du phosphore...mais la mise en place d'un traitement tertiaire du phosphate réduira la capacité de la station de 9000 à 7200 Eh. Elle devrait également accueillir les eaux d'Allenay prochainement.

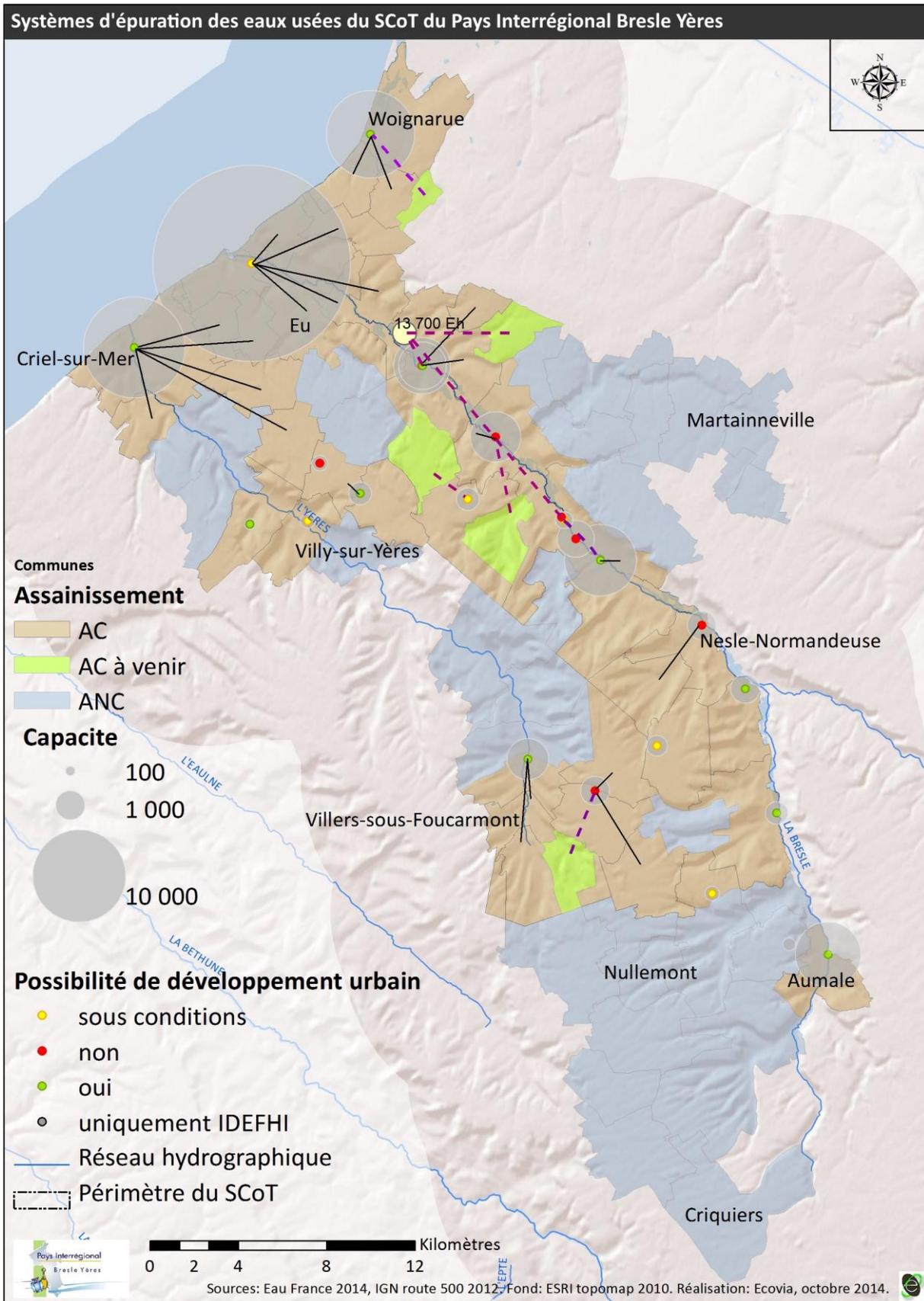
La carte ci-après synthétise la situation en 2015. Les lignes en violet pointillé traduisent les projets de raccordement. Les lignes pleines noires sont les raccordements existants.

Enfin, le **risque d'effondrement** de falaise nécessite des travaux de déconnexion des maisons en bords de falaise. Ces travaux sont actuellement envisagés sur le réseau Ault, Woignarue, Friaucourt.

Un travail mené par le syndicat mixte « Baie de Somme-Grand Littoral Picard » avec les ponts et chaussées, architectes, organisme de normes... est en cours pour proposer des modèles d'habitats évolutifs qui comprendront également la modulation des réseaux (eau, assainissement, électrique...) sans enfouissement ni suspension.

⁸ STEP : station d'épuration

⁹ PPR : Plan de Prévention des Risques



● ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La compétence SPANC connaît du retard.

Sur la Bresle, le recensement et le diagnostic des installations non collectives restent à faire excepté pour le SMEA¹⁰ de la Caux nord et Aumale (SIGE¹¹ Bray-Bresle-Picardie) qui s'est bien emparé de la thématique.

Sur l'Yères, le SIAEPA des sources de l'Yères connaît des pollutions des sols par l'ANC pouvant contaminer la ressource en eau potable. La vallée de l'Yères mène actuellement son diagnostic tandis que le syndicat de la vallée de l'Eaulne l'a déjà réalisé.

SPANC	Avancement des SPANC	Nombre de logements en ANC	Population en ANC	Taux de contrôle	Taux de conformité
SIGE	En place	1176	2380	100%	43%
SMEA Caux Nord Est	En place	1825	?	100%	26%
CC Bresle Maritime	En place, données incomplètes	473	?	?	?
SIAEPA St-Léger-aux-bois	En place	482	?	99/482	?
SIAEP Rieux-Monchaux	Pas d'étude SPANC	5	-	0	-
CC Blangy sur Bresle	Pas de rapport d'activité	1072	2919		
SIAEPA Blangy/Bouttencourt	Pas de données				
SIAEPA Vallée de l'Eaulne	En place	NC		Réalisé mais pas de données	
SIAEPA Vallée de l'Yères	En place	522		99/522	39%
SIAEPA des sources de l'Yères	Pas de SPANC	63		57/63	NC
SIAEPA Nesle/Pierrecourt	Pas de données				

Données : SAGE Bresle et Yères

Enfin cas particulier du littoral, la craie ne permettant pas l'emploi de systèmes d'assainissement autonomes classiques. Il doit être envisagé d'autres modèles pour les hameaux (bois de Cise, Onival...).

5. EAUX DE BAINNADE

Huit sites de baignade sont suivis sur la côte. Les principaux indicateurs de qualité sont liés à la bactériologie et notamment aux bactéries fécales et à la turbidité.

Sur les 8 sites, aucun n'est contre-indiqué toutefois la qualité est inégale et s'étend de suffisant à excellent. Il est fortement suspecté une dégradation des eaux de la station du Tréport par la station d'épuration située sur la commune.

Site	Qualité	Année	Source
Ault ville	Bon	2014	ARS
Ault-Onival	Excellent	2014	ARS
Bois-de-Cise	Excellent	2014	ARS
Mers-les-Bains	Suffisant	2014	ARS
Woignarue	Excellent	2014	ARS
Le Tréport	Suffisant	2013	baignade.sante.gouv.fr
Criel	Bon	2015	baignade.sante.gouv.fr
Mesnil-Val/plage	Excellent	2016	baignade.sante.gouv.fr

Atouts /Faiblesses – Opportunités/Menaces et problématiques clés

Eau : synthèse

¹⁰ SMEA : Syndicat Mixte des Eaux et d'Assainissement

¹¹ SIGE : Service Intercommunal de Gestion

Situation actuelle	Tendances et scenario au fil de l'eau
	↗ la tendance s'accélère = elle se maintient ↘ la tendance ralentit voire s'inverse
- Des masses d'eau globalement dégradées	↘ La mise en place des SAGE sur le territoire devrait permettre d'améliorer la situation
- Une seule ressource dégradée pour toute l'alimentation en eau potable	↘ Un classement grenelle pour certains captages
	↘ Des interconnexions entre les points de captage pour assurer la ressource en cas de pollution
+ Une disponibilité de l'eau en termes de quantité suffisante au développement du territoire	= Les captages les plus importants et ceux des communes en développement sont largement en dessous de leurs potentiels.
- Un réseau très étendu à l'origine de rendements médiocres	
- Un contexte particulier en falaise calcaire : pas d'ANC possible et nécessité de faire évoluer les réseaux en lien avec le risque d'effondrement	= Le syndicat mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard recherche des solutions à ces contraintes particulières
- Des stations d'épuration en limite de capacités ou dépassées	↘ Construction d'une nouvelle station à Bouvaincourt et travaux sur Ault
- Un suivi de l'assainissement non collectif encore médiocre	↘ La mise en place des SPANC et des schémas directeurs des eaux usées prévus dans plusieurs syndicats devrait permettre de corriger la situation.
+ Une qualité des eaux de baignade correcte	↘ En l'absence d'intervention sur la station du Tréport, la situation pourrait se dégrader mais l'amélioration générale de la situation (prise en compte de l'ANC, nouvelle station...) tend à améliorer la situation. ↗

Eau : propositions d'enjeux pour le SCOT du Pays Interrégional Bresle-Yères

- Favoriser le développement urbain en compatibilité avec les réseaux d'eau potable existant pour améliorer leur rendement
- Préserver la qualité des nappes : contribuer à la préservation des champs captant et de leurs aires d'alimentation notamment grâce à la maîtrise de l'urbanisation dans ces secteurs et la maîtrise des rejets polluants dans les secteurs de forte vulnérabilité.
- Anticiper les besoins d'infrastructures en limite de capacité (Nesle Normandeuse, Saint Léger aux bois, Campneuseville, Incheville et Aubéguimont)
- Dans les communes pourvues en assainissement collectif, favoriser le développement urbain sur les sites desservis par le réseau collectif lorsque c'est possible
- Prendre en compte la thématique particulière du littoral, en préconisant des solutions amovibles et collectives hors sol
- Favoriser la recharge de la nappe en limitant le ruissellement et favorisant l'infiltration des eaux pluviales